



Communiqué de presse

Date 15 juin 2015

Rapport annuel 2014 « Incidents racistes traités dans le cadre de consultations »

Selon le rapport de monitoring du Réseau de consultation pour les victimes du racisme, la plupart des cas de discrimination signalés concernent, en 2014 comme les années précédentes, le monde du travail et l'administration publique. Les formes les plus fréquentes sont, pour l'année sous revue, les propos discriminatoires et la raison la plus souvent citée est la xénophobie, suivie par le racisme anti-noir. Le rapport se fonde sur 249 cas communiqués par les 15 centres de consultation membres du réseau.

Le monde du travail et l'administration publique restent les deux domaines qui enregistrent la plupart des cas de discrimination. Les formes les plus fréquentes sont les propos discriminatoires et la raison la plus souvent citée est la xénophobie. On observe toutefois de légères variations par rapport à l'année précédente et notamment une augmentation des cas de discrimination non verbale comme les gestes dénigrants, les bruits et les mimiques, mais aussi le mobbing au travail et les agressions physiques. Les discriminations envers les noirs ont également connu une hausse notable. Les données ont été regroupées et analysées sous la houlette de l'association humanrights.ch et de la Commission fédérale contre le racisme CFR.

L'importance de ce rapport ne tient pas qu'aux statistiques et aux exemples qu'il présente ; il met également en lumière la qualité durable et la diversité qui caractérisent le travail des quinze centres de consultation. Ceux-ci fournissent des informations générales et des conseils juridiques, apportent un soutien psychosocial mais aussi une précieuse contribution en matière de résolution des conflits. Au cours de l'année sous revue, le réseau a ainsi enregistré un nombre particulièrement élevé de cas, par exemple dans le milieu scolaire, où les centres de consultation ont cherché une solution pragmatique à un conflit avec les enseignants, les parents et les enfants concernés. Si nécessaire, les centres savent en outre aiguiller leurs clients vers d'autres services spécialisés comme des cabinets d'avocats, des psychologues et d'autres professionnels de la santé, voire vers la police.

En 2014, quatre centres ont rejoint le réseau de centres de consultation, qui compte désormais quinze membres et dont l'assise garantit dorénavant un recensement des cas de discrimination raciale d'autant plus représentatif du point de vue géographique. Il s'agit de poursuivre sur cette lancée et de renforcer encore la collaboration avec les services cantonaux et municipaux.

Informations complémentaires :

Le rapport de monitoring « Incidents racistes traités dans le cadre de consultations » 2014 est disponible en allemand, en français et en italien ; il peut être téléchargé sur le site www.network-racism.ch et commandé auprès de : *Beratungsnetz für Rassismusopfer*, Hallerstrasse 23, 3012 Berne, tél. 031 301 92 75, beratungsnetz@humanrights.ch

Interlocuteurs :

David Mühlemann, chef de projet, 031 301 92 75, humanrights.ch, beratungsnetz@humanrights.ch
Giulia Brogini, responsable de la CFR, 058 464 12 83, mailto:giulia.brogini@gs-edi.admin.ch